



Reproduction audiovisuelle



Guide

1. En bref.....	3
2. Qu'est-ce qu'une reproduction ?.....	3
2.1. Films, séries télévisées, documentaires et autres œuvres audiovisuelles	3
2.2. Contenu embedded	4
2.3. Comment demander une licence ?	4
3. DVD musical.....	4
4. Karaoké	5
5. Synchronisation d'une série télévisée pour un support physique	5
Coordonnées.....	6



1. En bref

«L'auteur·e d'une œuvre littéraire ou artistique a seul·e le droit de la reproduire ou d'en autoriser la reproduction, de quelque manière et sous quelque forme que ce soit.»

Voilà la base légale du droit de reproduction défini par le droit belge et les conventions internationales reconnues par la Belgique. Une fois cette autorisation accordée par l'auteur·e, l'œuvre (ou une partie de celle-ci) peut être utilisée dans :

- des séries télévisées, films et documentaires ;
- des produits ayant un caractère commercial, tels que des gadgets, tablettes, smartphones, jouets, cartes de vœux, produits de merchandising, etc. ;
- des productions de nature informative et non commerciale ;
- des messages publicitaires à la radio, à la télévision, sur internet, etc. ;
- des productions théâtrales ;
- des jeux vidéo ;
- ...

Cette autorisation est aussi appelée « droit de synchronisation ». Consultez la [brochure «Droit de synchronisation»](#) pour en savoir plus.

Vous avez réglé le droit de synchronisation et vous souhaitez dupliquer votre production audiovisuelle sur un support physique ? Découvrez les tarifs en vigueur et les étapes à suivre dans cette brochure.

2. Qu'est-ce qu'une reproduction ?

2.1. Films, séries télévisées, documentaires et autres œuvres audiovisuelles

Une reproduction (ou duplication) est une copie d'une œuvre audiovisuelle sur un support physique — comme un DVD ou un Blu-ray — destinée à :

- la vente ;
ou
- la location à des fins privées.

Unisono accorde des licences pour la reproduction sur support physique aux conditions suivantes :

1. **Si l'œuvre audiovisuelle comprend des œuvres musicales du répertoire de la Sabam**, la rémunération s'élève à **3,5 %** du prix de vente de l'œuvre sur support physique.

Nous effectuons le calcul sur la base de :

- la durée totale de l'œuvre par rapport à la production audiovisuelle complète ;
- une rémunération minimum de **0,11 euro** par exemplaire (DVD ou Blu-ray).



2. **Si la réalisation et le scénario de la production audiovisuelle sont gérés par la Sabam**, la rémunération s'élève à **6,10 %** du prix de vente de l'œuvre sur support physique.

Nous effectuons le calcul sur la base de :

- la part du répertoire de la Sabam dans la production audiovisuelle complète ;
- une rémunération minimum de **0,19 euro** par exemplaire (DVD ou Blu-ray).

Des dérogations sont possibles si le/la producteur/trice du film et du DVD ont passé d'autres accords.

2.2. Contenu embedded

Par «Contenu embedded», on entend la fixation et la reproduction d'œuvres musicales sur des supports non classiques : GSM, smartphone, tablette, clé USB, jeu, jouet...

Le tarif dépend du contenu du support sonore et s'applique aux tirages industriels.

La rémunération par œuvre et par exemplaire (hors TVA) est de :

- **0,036 euro** pour une œuvre musicale.
- **0,025 euro** pour les autres œuvres (-10 % par tranche de 100 000 exemplaires).

Étant donné qu'il s'agit de tirages industriels, la redevance minimum s'élève à **250 euros** par demande.

Ces tarifs sont valables sous réserve d'une autorisation préalable des auteur·e·s concerné·e·s.

2.3. Comment demander une licence ?

1. Connectez-vous sur [MyUnisono.be](https://www.unisono.be) ;
2. Sélectionnez l'option « production audiovisuelle » et complétez la **demande de licence** ;
3. Remplissez [la cuesheet](#). Il s'agit d'un aperçu de toutes les œuvres musicales utilisées dans la production audio(visuelle).
4. Envoyez la demande de licence complétée et la cuesheet par e-mail à mechanicalrights@unisono.be.

5. DVD musical

La rémunération pour la reproduction d'un DVD musical s'élève à **8 %** du prix de vente au détail, avec une rémunération minimum par exemplaire. Consultez la brochure [« Musique sur un support sonore »](#) pour en savoir plus.



6. Karaoke

En règle générale, le karaoké se compose :

- d'une partie audio : la version instrumentale d'un morceau ;
- d'une partie vidéo : des images qui évoquent l'atmosphère de la chanson ;
- et de la reproduction graphique du texte à l'écran.

Pour fusionner la musique, les images et le texte, vous devez, en tant que producteur/trice, demander les autorisations pour le droit de synchronisation et le droit de reproduction graphique directement auprès de l'éditeur/trice et de la maison de disques.

Vous payez aussi une rémunération pour le droit de reproduction par exemplaire. Celle-ci s'élève à **8 %** du prix de vente au détail du DVD. Vous pouvez rapidement et facilement régler la licence en ligne via [MyUnisono](https://www.unisono.be). Sélectionnez l'option « Musique sur support sonore ».

7. Synchronisation d'une série télévisée pour un support physique

Lors de la synchronisation d'une série télévisée, une édition physique sur DVD n'est pas toujours prise en compte. Pour régler ce point rapidement et facilement, Unisono a prévu une rémunération standard en concertation avec les éditeurs/trices.

Cette rémunération :

- est indépendante de la rémunération de reproduction ;
- ne dépend pas du nombre d'exemplaires que vous souhaitez publier ni du prix de vente du produit final ;
- comprend uniquement les droits de synchronisation pour la composition (« publishing »), mais pas pour l'utilisation de l'enregistrement (« master »).

Le montant de cette rémunération :

- s'élève à **100 euros** par œuvre — quelle qu'en soit la durée — à régler directement via Unisono.
- s'élève à **250 euros** par épisode pour le générique de début **et à 250 euros** pour le générique de fin, même s'il s'agit de la même œuvre.
- s'élève à **50 euros** pour la musique de production, quelles que soient la durée et l'utilisation, au générique ou non.



Coordonnées

Une question ? Contactez-nous.

Adresse : Rue des Deux Eglises 41-43, 1000 Bruxelles

Site Internet : unisono.be

Téléphone : +32 2 286 82 11
Sélectionnez l'option « utilisation de musique dans des films ou spots publicitaires »

E-mail : mechanicalrights@unisono.be